

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

**Séance du 2 juin 2025**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 39  
Présents : 33  
Excusés : 5  
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIX - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA.

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :** M. LEBOUCHER.

<b><u>POUVOIRS :</u></b>	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
	Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
	M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sara SHORT FERJULE

## SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025\_06\_02-26

Ref : Direction des affaires générales

**Objet: Approbation d'une convention d'échange de données AVIP entre France Travail et la commune de Pontault Combault 2025-2027.**

**VU** le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**VU** le Code du travail, notamment ses articles L. 5311-1, L. 5312-1 à L. 5312-6 et L. 5312-10 et R. 5312-25 à R. 5312-27 relatifs à l'organisation et le fonctionnement de France Travail et les articles R. 5312-38 à R. 5312-46 relatifs au système d'information concernant les demandeurs d'emploi et salariés mis en œuvre par France Travail,

**VU** l'accord et la charte relative aux « crèches à vocation d'insertion professionnelle » signés le 4 mai 2016 par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la CNAF et le Directeur Général de Pôle emploi,

**VU** l'instruction interministérielle n° DGCS/SD2C/DGEFP/2 016/224 du 29 août 2016 relative à la procédure d'adhésion à la charte nationale des « crèches à vocation d'insertion professionnelle »,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**VU** le contrat tripartite ci-annexé,

**CONSIDERANT** la priorité faite à l'accueil du jeune enfant et l'importance de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle, plus particulièrement lors de la recherche d'emploi,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission services à la population du 20 mai 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

**AUTORISE** le maire à signer la convention relative au partenariat avec France Travail ainsi que le contrat tripartite.

Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025\_06\_02\_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025